

Direction générale de la coordination,  
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 juillet 2019

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.171**

Nous donnons suite à votre courriel reçu le 3 juillet dernier dans lequel vous demandez de recevoir copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Le 16 mai, la ministre responsable des Aînés a affirmé à l'Assemblée nationale avoir demandé à son sous-ministre de mettre en place des mécanismes d'imputabilité pour les fermetures subites de résidences pour aînés. Nous fournir :

- une copie du mandat donné au sous-ministre;
- l'échéancier;
- les notes, avis et analyses du ministère sur ce sujet » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Toutefois, nous tenons à vous informer que les dirigeants du réseau de la santé ont été sensibilisés à cette situation lors d'un comité de gestion du réseau.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé  
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 19-CP-00023-34